



QMA NANTES

Agression au Parloir de la Maison d'Arrêt de Nantes

Hier, vers 15 heures 30, une agression s'est déroulée au niveau de la zone « Parloirs ». Sans l'intervention rapide des collègues présents, un drame aurait pu se nouer. En effet, un détenu s'en est pris violemment au surveillant en l'étranglant. Pourquoi un tel déchaînement de violences pour tenter à la vie de notre collègue ? Le surveillant a tout simplement porté assistance à la visiteuse de ce détenu car celle-ci subissait des coups de la part du détenu. Mal lui en a pris car le fait de s'interposer et de demander à la visiteuse de sortir du box pour la protéger, c'est finalement notre collègue qui va se retrouver au sol avec le détenu qui le frappe à coups de poings et l'étrangle. Le tout accompagné de menaces et d'insultes. La visiteuse participe activement en portant des coups sur notre collègue et en empêchant l'intervention de surveillants dépêchés sur les lieux de l'incident. Les agents ont dû employer la force stricte et nécessaire pour maîtriser les 2 individus. Ces incidents sont récurrents mais ont une fâcheuse tendance à se développer dans l'agressivité des familles venant visiter les personnes détenues.

Résultat : 2 agents blessés. Le premier agent a des contusions aux cervicales et des douleurs à un genou et pour le deuxième agent, quelques hématomes dus aux coups. Il y a les blessures physiques mais le choc psychologique est également présent.

Ces actes sont de plus en plus fréquents et perpétrés par des familles de détenus qui eux-mêmes sont auteurs de troubles dans nos structures pénitentiaires. C'est un véritable fléau et les droits perpétuellement et inlassablement donnés à la population pénale ne font qu'accentuer l'incivilité et le manque de respect vis-à-vis de l'institution et de ses représentants.

La CGT Pénitentiaire exige une suspension immédiate du permis de visite de la personne incriminée, des poursuites pénales à l'encontre de celle-ci et le transfert du détenu à la fin de sa sanction disciplinaire. Ce dessein et cette initiative permettra une réponse aux agents qui exercent dans des conditions de plus en plus difficiles. Les personnels de surveillance sont déjà terriblement exposés aux difficultés qui émanent de la détention mais voilà que les agents sont maintenant confrontés de plus en plus à la virulence et à la violence verbale et physique des familles de personnes détenues.

La CGT Pénitentiaire demande une sanction disciplinaire à la hauteur du préjudice subi par nos collègues, le transfert et des poursuites pénales pour la violence endurée par nos collègues.

La CGT Pénitentiaire salue le courage et le professionnalisme dont ont fait preuve les collègues pour mettre fin à cette agression et éviter ainsi le pire.

La CGT Pénitentiaire apporte tout son soutien aux personnels blessés et leur souhaite un prompt rétablissement.

Le Bureau Local CGT.

Le 16 Mars 2018.